

PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 15 mars 2024

1. Salutations

Il est 17h32, le président, Stéphane Puipe ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

Une minute de silence est respectée en mémoire des membres de la société ou de parents de membres décédés.

Stéphane remercie les quatre membres ayant participé à la messe qui s'est donnée le mardi 12 mars 2024.

Le traditionnel souper à l'issue de l'assemblée aura lieu à la Douay. 14 personnes s'y sont inscrites.

Il explique qu'un changement doit être opéré par rapport à l'ordre du jour de cette AG. En effet, les comptes n'ont pas pu être vérifiés par les vérificateurs. Dès lors, cette opération sera effectuée ultérieurement.

L'ordre du jour remis avec la convocation du 17 février 2024 est accepté, selon les modifications apportées par le président.

2. Contrôle des présences

Sur les 69 convocations envoyées, 16 personnes se sont excusées ; 15 personnes sont présentes ; la majorité pour le vote est de 8. Bernard Voutaz est nommé scrutateur et accepte cette fonction.

Il est demandé aux membres si une adresse a changé. Blaise Pannatier informe qu'il a déménagé et l'a mentionné sur la liste des présences.

3. Lecture du PV de la dernière AG

La lecture n'est pas demandée par l'assemblée. Décharge est donnée à son auteur. Le président remercie Mary-Eugénie, ancienne secrétaire, pour le travail fourni l'année passée.

4. Présentation des comptes

Michel Jacquemin, caissier hors comité, explique qu'il fait de la comptabilité toute l'année et est habitué à cela. Il doit encore faire le point avec le vérificateur Baptiste Darbellay pour régler quelques détails.

Michel donne lecture des comptes.

L'exercice 2023 boucle avec une perte de CHF 5'629.17

La fortune de la société se monte à CHF 63'398.22

Bernard demande quelles sont les raisons de cette perte. Le caissier doit faire le point avec Baptiste car il y a effectivement certaines factures qui ne sont pas encore parties. Il explique qu'il a eu moins de temps pour ces activités annexes cette année mais s'engage envers les membres concernant l'année prochaine.

Stéphane remercie Michel pour la tenue des comptes et explique les raisons de sa présence, notamment suite au départ de Mary-Eugénie qui tenait le poste de secrétaire-caissière. Stéphane a alors cherché des solutions, notamment avec des fiduciaires. Le montant de la prestation se serait situé entre CHF 1000.- et 1200.-. C'est ultérieurement que Stéphane a pensé à Michel. Il lui a posé la question mais ce dernier a répondu favorablement qu'après l'AG 2023. Michel explique aux membres qu'il connaît son métier et que tout ira bien pour les années suivantes.

Le président explique qu'il n'y a pas eu de vérification des comptes, comme déjà mentionné. Il est proposé à l'assemblée de présenter les comptes 2023 et 2024 lors de la prochaine AG en 2025. Cela est acceptée.

Un cadeau de remerciement est remis au caissier, lequel effectue ce travail bénévolement.

5. Rapport du Président

Stéphane Puipe remercie ses collègues du Comité, Patric Favre en sa qualité de président de l'association du Stand du Mont-Brun, Raymond Savioz pour son mandat de tenancier de la buvette du stand, la Commune de Sembrancher pour son soutien financier et les tireurs pour leurs participations aux différents tirs.

Stéphane déclare que l'année 2023 était une année de renouvellement de Comité et qu'une solution a été trouvée avec Michel.

Il explique que le nouveau SAT (plateforme pour la gestion des sociétés de tir, munitions, résultats, etc...) a été mis en place et que Vincent Tamarcaz et lui-même ont dû suivre une formation à Sion.

Il remercie les membres qui ont travaillé comme bénévoles lors du tir cantonal valaisan. Un montant d'environ CHF 1600.- a été reversé à notre société.

Stéphane revient sur l'organisation de l'assemblée de la Fédération du Bas-Valais qui s'est tenu à la salle polyvalente de notre village.

Il rappelle que dans 2 ans, Jean-Christophe Voutaz et Vincent Tamarcaz démissionneront du Comité et invite les membres à trouver des prochains membres prêts à intégrer le Comité.

6. Rapport Jeunes Tireurs

Stéphane Puipe remercie les moniteurs jeunes tireurs et précise qu'il y avait 6 jeunes tireurs en 2023. Il énonce la participation de ces jeunes à divers tirs et quelques résultats obtenus par ceux-ci. Certains jeunes tireurs ont participé à la Finale du Bas-Valais et au Tir de Clôture.

La fin des cours a été marquée par la séance de nettoyage et de reddition du matériel, suivie par un souper pizza au Restaurant des 3 Dranses.

David Pierroz et Arnaud Léger ont annoncé leur désir de cesser leurs activités de jeunes tireurs. Stéphane fait également part de son souhait de se retirer prochainement de cette activité. Il précise que 5 jeunes tireurs se sont inscrits pour la saison 2024.

7. Résultats sportifs

Vincent Tamarcaz informe que les résultats et leurs détails sont consultables en ligne sur le site de la Cible. Il relève une légère hausse des résultats en comparaison à la saison 2022.

Le challenge militaire est attribué à Bernard Voutaz, celui du Tir de Clôture à Stéphane Puipe et celui de la Cible à Stéphane Puipe.

Jean-Christophe explique qu'il a été décidé de ne plus remettre de cartes couronnées. En effet, elles sont de moins en moins acceptées dans les commerces et le Comité a jugé plus utile et simple de les remplacer par de l'argent cash. L'assemblée l'accepte.

Stéphane remporte le challenge du tir de clôture et doit en offrir un autre, il l'a gagné le plus de fois depuis 10 ans, comme le stipule le règlement. *** après vérification, il s'agit de Bernard Voutaz et non Stéphane Puipe. Le président approchera Bernard pour le lui informer**

Concernant le challenge de la Cible, Stéphane Puipe l'a remporté 3 fois en 5 ans et devra en offrir un nouveau à la société.

Comme l'année passée, un tirage au sort est effectué pour les participants au Challenge général 2023, indépendamment des résultats obtenus :

1^{er} prix de CHF 200.- : Voutaz Bernard

2^{ème} prix de CHF 150.- : Vallélian Aurélie

3^{ème} prix de CHF 100.- : Gabioud Maxime

Stéphane propose que cette opération d'encouragement soit renouvelée pour 2024, l'AG l'accepte.

Stéphane rappelle aux vétérans de nous transmettre leur résultat pour les saisons à venir.

Bernard explique qu'il existe quelques petites erreurs dans les résultats présents sur Internet. Vincent fera les modifications nécessaires.

Stéphane explique qu'en octobre, Bernard et lui-même se sont rendus au Championnat valaisan individuel où il a terminé à la première place et Bernard à la troisième.

8. Tableau des prestations

A la suite de diverses remarques entendues en cours d'année 2022 et de l'assemblée générale 2023, une mise à jour du tableau des prestations a été transmise en même temps que la convocation de l'AG. Il était demandé aux membres ayant des remarques à ce sujet de les faire remonter au Comité. Rien n'est parvenu.

Stéphane demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet. Personne ne prend la parole.

Bernard demande si les tirs fédéraux et cantonaux sont mentionnés dans le tableau. Stéphane répond positivement.

Bernard demande s'il est justifié d'offrir CHF 50.- pour le tir des 4 Districts. Stéphane précise que c'est ce qu'il se faisait auparavant. Initialement, il était prévu CHF 50.- pour le tir de la Fédération qui n'a plus lieu et cela a été reporté sur le tir des 4 districts.

Bernard demande s'il est prévu une participation plus grande de la société pour les jeunes tireurs. Stéphane précise qu'il est noté que les jeunes paient uniquement leur cotisation, tout le reste leur est offert.

Il est procédé à un vote à main levée sur l'acceptation de ce tableau, tel que présenté. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

9. Statut des membres B

Bernard et Stéphane expliquent ce qu'est un membre B. Il y a deux membres B dans notre société, soit Jean-Pierre Besse et Lucien Jomini.

Stéphane explique qu'il a reçu une proposition pour laisser les membres B participer aux tirages au sort et au classement des challenges. Bernard prend la parole pour dire que ces membres sont intéressés par le tir et trouverait normal de les faire participer à nos challenges.

Cela est voté et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Stéphane propose également que, pour le tirage au sort des participants au challenge de la Cible, les tireurs de toutes les catégories puissent participer au tirage au sort. Cela est accepté à l'unanimité et il est précisé que cela n'entre pas en ligne de compte pour le classement.

10. Admissions et démissions

Démission : David Pierroz et Arnaud Léger cessent leurs activités de jeunes tireurs et sortent donc de la société. Eric Voutaz a également souhaité quitter la société.

Admissions : Michel Jacquemin prend la parole pour demander son admission dans la société. Il est accueilli par applaudissements.

Stéphane explique avoir reçu une demande d'admission et passe la parole à Raymond. Ce dernier nous propose d'accepter son fils, Raphaël, lequel tir au 57.03. Il est accepté par applaudissements.

Stéphane passe la parole à Aurélie qui explique que son ami Christophe Renevey souhaite devenir membre passif. Il est accepté par applaudissements.

Stéphane prend la parole pour présenter Lucien Jomini, actuellement membre de la société d'Orsières. Ce dernier était membre B de notre société mais demande aujourd'hui son admission comme membre A. Il restera membre B à Orsières. Il est accepté par applaudissements.

Stéphane demande si un membre a d'autre proposition. Ce n'est pas le cas.

11. Divers

Association du Mont-Brun

Stéphane remercie Raymond pour son travail de cantinier et concierge pour le stand de tir. Il remercie également Patric Favre, président de l'association et lui passe la parole.

Patric remercie le président. Il précise que l'assemblée des délégués a eu lieu la semaine passée. Les statuts ont été modifiés, notamment le nombre de délégués qui est passé de 17 à 13 ainsi qu'un article qui précise que le Président ne peut pas être également Président d'une société.

Au niveau investissement, il est prévu d'investir CHF 120'000.- urgemment, pour le toit, l'accès au ciblerie 300m, les caméras, une séparation entre le 25m et le 50m ainsi que des modifications de la cuisine et des WC. L'association devra investir CHF 20'000.-, le solde à la charge des communes.

Patric explique que les cibles 50m doivent être changées (env. CHF 73'000.-). Les tunnels 300m également (CHF 53'000.-). En tout, il y a un budget d'investissement prévu d'environ CHF 320'000.-

Il remercie les bénévoles pour le tir cantonal en saluant le fait qu'il n'y a pas eu de blessé. Il précise qu'il souhaiterait plus de tireurs présents.

Raymond prend la parole pour préciser que Lucien s'occupe des extérieurs au stand.

Patric explique que l'association recherche un chef technique et invite les membres à faire connaître leur motivation. Personne ne se manifeste.

Vincent demande en quoi consiste exactement le rôle du chef technique. Patric explique qu'il doit être présent lors de l'installation des nouvelles cibles, présent pour les tirs en campagne et obligatoires pour la mise en marche, gérer les réparations et la maintenance des cibles etc... Il faut compter environ 50 à 70 heures de travail par année.

Stéphane demande si un défraiement est prévu. Patric répond par l'affirmative en précisant que c'est soit un montant fixe, soit 25.- de l'heure.

Fédération du Bas-Valais

La parole est donnée à Jean-Christophe. Ce dernier revient sur l'organisation de l'assemblée de la Fédération le 16.11.2023 et que tout s'est bien passé. Il explique que la Fédération possède un capital de 15'000.- et perd entre 1000.- et 1500.- par année.

Il précise que le pré-championnat aura lieu le 13.04 à St-Maurice, la finale du Bas-Valais le 05.10 à Chable-Croix et l'assemblée générale aura lieu le 14.11 à Monthey.

Il explique que la Fédération cherche une personne pour intégrer le comité.

Stéphane précise que la FSVT recherche un vérificateur de comptes et les tireurs vétérans valaisans également.

Fédération des Vieilles Cibles Valaisannes

La fête 2024 sera organisée par Bramois et les tirs auront lieu à Sion, en date du 17 août 2024. Stéphane demande à Raymond si ce dernier est toujours motivé à fabriquer un char pour le cortège.

Site internet

Le président remercie Vincent pour la tenue du site. Bernard demande s'il est possible de mettre le PV de l'AG sur le site Internet. Charge en est donnée à Vincent.

Bonne de la Cible

Le président précise qu'une Bonne sera tirage au sort en 2024 et le gagnant remportera un bon de CHF 50.-.

Tir cantonal valaisan 2023

La parole est donnée à Lucien Jomini lequel précise qu'aucun incident n'a été relevé. Il remercie encore les bénévoles et donne le détail de certains chiffres. Stéphane remercie également les bénévoles et participants.

Tir au fromage

Stéphane passe la parole à Aurélie Vallélian. Cette dernière déclare que la société de Sembrancher n'organise rien durant l'année. Elle propose qu'elle-même, Lucien et Raymond reprennent l'organisation, au nom de la Cible.

Stéphane donne charge à Aurélie pour l'organisation. Il rappelle aux membres qu'il compte sur eux pour travailler et participer.

Patric explique que, comme lors de l'organisation avec Orsières, en cas de petite participation, l'association ne demande aucun retour. En revanche, si le tir devait prendre de l'ampleur, il faudra revoir cela.

Lucien précise qu'il faut compter sur 10 bénévoles environ.

Divers

Ouverture du stand prévue le 3 avril.

Programme des tirs 2024 sera transmis aux membres et publié sur Internet.

Patric demande si, en remplacement du tir de Finges, il est prévu une sortie de la société lors d'un autre tir. Le Comité réfléchira.

Stéphane explique que Michel a demandé à la Cible si certains étaient intéressés par des armes et coffre qu'il souhaite se débarrasser. Il présente des photos aux membres. Pour l'heure, le tout est déposé dans notre coffre au stand.

Stéphane précise que le coffre-fort peut être utile pour la société. Vincent rappelle que pour le solde, il s'agit d'armes soumises à la législation.

Les personnes intéressées peuvent aller voir les armes au stand. S'il n'y a pas de preneur, elles seront amenées à la police pour destruction.

Jean-Christophe rappelle que les tirs cantonaux auront lieu au Jura et aux Grisons. Il faut lui faire rapidement savoir qui est intéressé.

Le président passe la parole aux membres présents.

Paul et Bernard proposent que les membres paient leur licence entièrement. Actuellement, les tireurs paient 18.- et la société participe à hauteur de CHF 8.-. Cela est accepté.

Bernard propose qu'au lieu du Tir de Finges, nous nous rendons au tir de la St-Martin.

Personne d'autre ne souhaite prendre la parole.

Le Président clôt l'assemblée à 19h31.

Sembrancher, le 15 mars 2024

Le Président



Stéphane Puippe

Le Secrétaire



Vincent Taramarcz